Grains fourragers

• (2010)

Le gouvernement fédéral forme le projet d'ouvrir tout grand, à partir du 1^{er} août le marché canadien des grains fourragers produits au pays, apprend-on ici.

Le ministre et ses collaborateurs ont-ils délibérément laissé filtrer cette information? Ont-ils voulu lancer un ballon pour voir quelle réaction il susciterait? Des journalistes se sont-ils introduits derrière la salle de réunion du cabinet pour écouter ce que disaient les ministres? Je trouve dégoûtante cette façon de traiter une question aussi importante que la commercialisation des grains fourragers.

L'auteur de la chronique ajoutait:

L'opposition à la politique de vente de la Commission canadienne du blé était plus forte au Québec, et à un certain stade, le ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin fixa un dernier délai en février 1972 pour l'élaboration d'un programme national de commercialisation des grains . . .

De même, le premier ministre du Québec, l'honorable M. Bourassa, dans un discours prononcé à la réunion annuelle de la Coopérative fédérée du Québec, déclarait que pour sa part, il faudrait instaurer une nouvelle politique des grains fourragers.

Le ministre aurait rendu un service à la Chambre et aux agriculteurs s'il avait soulevé plus tôt cette question à la Chambre, et s'il avait invité le comité permanent de l'agriculture à en discuter, de manière que les gens dont les opinions divergent sur la question puissent se rencontrer face à face et discuter de la situation avec laquelle les agriculteurs canadiens sont aux prises. Le ministre y a failli très misérablement.

Cela m'amène à parler de ceux qui réclament la modification de la méthode actuelle. Je dirais que la réponse se trouve dans les déclarations faites par le gouvernement du Québec, la Coopérative fédérée et le Conseil national des grains qui a également fait connaître sa position à ce sujet. D'autres qui réclament un changement sont le commerce privé à la bourse des denrées de Winnipeg et certains éleveurs à une grande échelle dans l'Ouest canadien.

Il est ironique de constater, tandis que le gouvernement du Québec tente de renverser la politique de fixation des prix de la Commission canadienne du blé, qu'il s'oppose à la hausse du tarif-marchandises à l'égard de l'huile et de la farine de colza acheminées à Montréal. C'est un fait notoire, monsieur l'Orateur, que le seul moulin de Montréal, Canlin Ltd., s'est opposé à la demande des huileries de l'Ouest qui voulaient obtenir un tarif-marchandises plus équitable pour les expéditions de tourteaux de graines oléagineuses destinées à Montréal. Le gouvernement du Québec a fait de même.

Le gouvernement du Québec veut-il vraiment abaisser le coût des grains fourragers pour les cultivateurs de l'Ouest? S'il le veut, pourquoi s'oppose-t-il au transport du tourteau de graines oléagineuses à un coût plus bas au Québec?

Si le contrôle actuel de la Commission canadienne du blé doit s'en trouver affaibli, demandons-nous qui veut ce changement et qui en bénéficiera? Certainement pas les cultivateurs. A ma surprise, aucun représentant des Maritimes ne s'est enquis des intentions du ministre au sujet des provendes. Les Maritime Co-operative Service ont été et sont encore parmi les meilleurs distributeurs de provendes au Canada. Pourtant, à ma connaissance ils n'ont pas encore demandé un tel changement. Je n'ai pas entendu un seul député de la Nouvelle-Écosse ou de l'Île-du-Prince-

Édouard demander au ministre responsable de la Commission du blé pourquoi il y aurait lieu d'effectuer ces changements.

Je voudrais qu'on puisse aller demander aux divers administrateurs s'ils éprouvent beaucoup d'enthousiasme pour le marché libre où ils doivent acheter à terme à l'automne afin de s'assurer des approvisionnements en décembre. Je doute qu'ils soient fort enthousiastes.

Il y a quelques années, j'ai rencontré les dirigeants de la Coopérative Fédérée à Montréal et ils n'étaient pas en faveur du marché libre que la Bourse des marchandises de Winnipeg envisage comme méthode pour fournir les grains fourragers aux agriculteurs du Québec. Alors, quelle autre méthode le ministre propose-t-il?

Deux méthodes peuvent être utilisées pour acheminer les grains et en fixer le prix au niveau national. L'une est de recourir à la Commission canadienne du blé, et l'autre est de passer par le marché des marchandises où nous achetons à terme. Il est à peu près temps que les gens qui achèteront des grains fourragers demandent comment ce dernier système peut leur servir.

Je me demande comment il peut bien servir les agriculteurs du district de la rivière de la Paix, qui acheminent leurs grains de Dawson Creek et de Fort St. John vers l'intérieur en vertu des dispositions spéciales qui leur ont été accordées par la Commission canadienne du blé? Comment seront-ils servis avec une différente méthode d'exploitation?

A un moment quelconque ce soir le ministre peut dire: «Ce n'est pas ce que nous allons faire. Nous allons procéder autrement». S'il le fait, monsieur l'Orateur, alors ma motion aura été un succès. Elle n'aura pas raté son but. Je ne puis que présumer que les responsables de la commercialisation des grains fourragers au Canada auront recours à l'une de ces deux méthodes bien connues qui ont servi à la mise en marché de ces grains. On ne va certainement pas suggérer à la Chambre et aux cultivateurs de retourner à la méthode des ventes à l'amiable, alors qu'un acheteur allait d'entrepôt en entrepôt et demandait à chaque cultivateur: «Accepterez-vous 70, 75 ou 80 c. aujourd'hui?» On ne va certes pas suggérer aux acheteurs et aux producteurs de grains fourragers de procéder ainsi en 1973.

Les responsables de la commercialisation des grains fourragers n'ont pas dit ce qu'ils projetaient de faire. C'est là qu'ils ont complètement failli à la tâche de desservir les cultivateurs de l'Ouest et de l'Est. Nous traitons tous les uns avec les autres. Nous sommes tous au service les uns des autres. S'il en va autrement, nous ne serons pas efficaces.

Si deux des ministres d'en face se préoccupent tant du sort des cultivateurs de l'Est, pourquoi ne font-ils rien au sujet du prix de l'huile de soja qui, dans un délai très court, est passé de 100 à 400 dollars la tonne? Ni l'un ni l'autre n'ont suggéré de modifier la méthode d'établissement des prix et de commercialisation de l'huile de soja. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) a déclaré qu'il allait réglementer le tout, mais personne ne connaît la méthode qu'il emploie. Il n'a jamais dit à la Chambre quelles ont été ou quelles seront les répercussions de ses mesures sur le prix de la farine de soya. Il ne l'a jamais dit parce qu'il n'en sait rien, selon moi. Je ne crois pas qu'il en ait même une idée.

• (2020)

Voilà les anomalies dont il s'agit, monsieur l'Orateur, l'absurdité de la chose. D'autre part, un représentant du